



# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 18/03/2023 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.  
N° CE : 231-830-3  
N° CAS : 7758-02-3  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119962195-33  
Code du produit : CL00.3715  
Type de produit : Substance pure, Substance hygroscopique. Mesures préventives ne concernent que la substance à l'état sec  
Formule brute : KBr  
Synonymes : bromure de potassium / potassium bromure  
n° BIG : 10710

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone 'De arend 2'  
Zedelgem – Belgium  
Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - <https://www.chem-lab.be>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse                       | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|--|-------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

| Nom  | Identificateur de produit   | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|-----|---|
| Potassium bromide (IR spectroscopy grade) a.r. | N° CAS: 7758-02-3<br>N° CE: 231-830-3<br>N° REACH: 01-2119962195-33 | 100 | Eye Irrit. 2, H319  |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés. |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Difficultés respiratoires.

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Teint rouge.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Irritation du tissu oculaire.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Douleurs gastrointestinales. Vomissements. Pertes de connaissance. Diminution de la fonction rénale.                                   |
| Symptômes chroniques                        | : Eruption/dermatite. Douleurs gastrointestinales. Constipation. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Confusion mentale. Troubles de coordination. Maux de tête. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Danger d'incendie                                     | : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible.                                      |
| Danger d'explosion                                    | : DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Aucun danger d'explosion direct.                     |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs corrosifs (acide bromhydrique). |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage. |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.                                 |
| Protection en cas d'incendie            | : Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).   |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Gants (EN 374). Lunettes de protection (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Réaction dangereuse: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Réaction dangereuse: combinaison antigaz (EN 943). |
| Procédures d'urgence     | : Délimiter la zone de danger. Empêcher la formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.  |
| Mesures antipoussières   | : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.   |

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention     | : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction: diluer les gaz/vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. |
| Procédés de nettoyage | : Empêcher le nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.  |

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. acides (forts). sels métalliques. halogènes. eau/humidité.

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPÉCIALES: refermable. sec. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: verre.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3) |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>                            |                                    |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée                        | 95 mg/kg de poids corporel/jour    |
| A long terme - effets systémiques, cutanée                 | 95 mg/kg de poids corporel/jour    |
| A long terme - effets systémiques, inhalation              | 4,75 mg/m <sup>3</sup>             |
| <b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>                     |                                    |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée                        | 95 mg/kg de poids corporel/jour    |
| Aiguë - effets systémiques, orale                          | 50 mg/kg de poids corporel/jour    |
| A long terme - effets systémiques, orale                   | 0,475 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation              | 1,66 mg/m <sup>3</sup>             |
| A long terme - effets systémiques, cutanée                 | 95 mg/kg de poids corporel/jour    |

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3) |                     |
|--|---------------------|
| <b>PNEC (Eau)</b>  |                     |
| PNEC aqua (eau douce)                                      | 0,52 mg/l           |
| PNEC aqua (eau de mer)                                     | 41 mg/l             |
| <b>PNEC (Sol)</b>  |                     |
| PNEC sol   | 3,2 mg/kg poids sec |
| <b>PNEC (STP)</b>  |                     |
| PNEC station d'épuration                                   | 100 mg/l            |

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166)

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

**Protection des mains:**

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

**Autres protecteurs de la peau**

**Vêtements de protection - sélection du matériau:**

Excellente résistance: Caoutchouc nitrile. Bonne résistance: Caoutchouc butyle. Chlorure de polyvinyl (PVC). caoutchouc. néoprène (caoutchouc chloroprène)

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

**Protection des voies respiratoires:**

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |   |
|---------------|---|
| État physique | : Solide  |
| Couleur       | : Incolore à blanc.                                       |
| Apparence     | : Matière solide cristalline. Poudre cristalline. Grains. |

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |  |
|--|--|
| Masse moléculaire                              | : 119,01 g/mol   |
| Odeur  | : Inodore.   |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible   |
| Point de fusion                                | : 734 °C (1013 hPa)  |
| Point de congélation                           | : Pas disponible   |
| Point d'ébullition                             | : 1435 °C (1013 hPa)   |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible   |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable   |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable   |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable   |
| Point d'éclair                                 | : Sans objet (matière solide)  |
| Température d'auto-inflammation                | : Sans objet (matière solide)  |
| Température de décomposition                   | : Aucun renseignement disponible dans la littérature   |
| SADT   | : Sans objet   |
| pH   | : 5 – 6 (1.1 %, 25 °C)   |
| pH solution                                    | : Pas disponible   |
| Viscosité, cinématique                         | : Sans objet (matière solide)  |
| Viscosité, dynamique                           | : Sans objet (matière solide)  |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau. Soluble dans le glycérol.<br>Eau: 67,8 g/100ml (25 °C)<br>Ethanol: 0,4 g/100ml |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : 1 (Étude de littérature, 25 °C)  |
| Pression de vapeur                             | : 1,3 hPa (795 °C)   |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible   |
| Masse volumique                                | : 2740 kg/m <sup>3</sup> (25 °C)   |
| Densité relative                               | : 2,74 (25 °C)   |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Sans objet (matière solide)  |
| Taille d'une particule                         | : Aucun renseignement disponible dans la littérature   |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Energie minimale d'ignition | : Sans objet   |
| Conductivité                | : Aucun renseignement disponible dans la littérature |
| Teneur en COV               | : Sans objet (inorganique)                           |
| Autres propriétés           | : Hygroscopique                                      |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs corrosifs (acide bromhydrique).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3)

|  |  |
|--|--|
| DL50 orale rat   | > 5000 mg/kg de poids corporel (EPA OPP 81-1, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))   |
| DL50 cutanée lapin   | > 2000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle / femelle, Read-across, Dermique, 14 jour(s)) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé<br>pH: 5 – 6 (1.1 %, 25 °C)   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: 5 – 6 (1.1 %, 25 °C)   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration  | : Non classé   |

#### Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3)

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Viscosité, cinématique | Sans objet (matière solide) |
|------------------------|-----------------------------|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg), Non irritant pour la peau, Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg), Provoque une sévère irritation des yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.  
Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).  
Ecologie - eau : Peu nocif pour les crustacés (Daphnia). Peu nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Aucune inhibition de la boue activée. Peu nocif pour les algues.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé  
Non rapidement dégradable

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3) |  |
|--|--|
| CL50 - Poisson [1]   | > 440 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Scophthalmus maximus, Système semi-statique, Eau salée, Read-across, GLP)                       |
| CE50 - Crustacés [1]                                       | > 100 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP) |
| CEr50 algues   | > 400 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, 72 h, Skeletonema costatum, Système statique, Read-across, Concentration nominale)    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3) |  |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité                               | Aucune inhibition de la nitrification. Biodégradabilité: sans objet. |
| Demande chimique en oxygène (DCO)                          | Sans objet (inorganique)   |
| DThO   | Sans objet (inorganique)   |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3) |  |
|--|--|
| BCF - Poisson [1]  | 1,41 (Pisces, QSAR)                              |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)             | 1 (Étude de littérature, 25 °C)                  |
| Potentiel de bioaccumulation                               | Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500). |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3)        |  |
|---|--|
| Tension superficielle   | Aucun renseignement disponible dans la littérature |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | -1 (log Koc, Étude de littérature)                 |
| Ecologie - sol  | Très mobile dans le sol.                           |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a. (7758-02-3)                              |  |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  |  |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |  |

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux.
- Indications complémentaires : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

##### Transport maritime

Non applicable

##### Transport aérien

Non applicable

##### Transport par voie fluviale

Non applicable

##### Transport ferroviaire

Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

###### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

- Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).  
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
- Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 2659).
- Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 13 - Solides ininflammables.
- Tableau de stockage commun :
- |          |         |          |          |           |
|----------|---------|----------|----------|-----------|
| LGK 1    | LGK 2A  | LGK 2B   | LGK 3    | LGK 4.1A  |
| LGK 4.1B | LGK 4.2 | LGK 4.3  | LGK 5.1A | LGK 5.1B  |
| LGK 5.1C | LGK 5.2 | LGK 6.1A | LGK 6.1B | LGK 6.1C  |
| LGK 6.1D | LGK 6.2 | LGK 7    | LGK 8A   | LGK 8B    |
| LGK 10   | LGK 11  | LGK 12   | LGK 13   | LGK 10-13 |
- Stockage commun non autorisé pour : LGK 1, LGK 6.2, LGK 7.
- Stockage commun avec restrictions autorisé pour : LGK 4.1A, LGK 5.1C.
- Stockage commun autorisé pour : LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12, LGK 13, LGK 10-13.
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)
- Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air (TA Luft) : 5.2.1 Poussières totales, fines comprises.

###### Pays-Bas

- Catégorie ABM : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques
- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

# Potassium bromure (IR spectroscopy grade) p.a.

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen –  
Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |   |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H319         | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.